

LA NATION

journal vaudois



Fondée en 1931, la Nation est le journal bimensuel de la Ligue vaudoise, mouvement politique hors partis voué au bien commun du Pays de Vaud.

Le numéro: 3 fr. 50. Abonnement annuel: 80 francs; gymnasiens, apprentis et étudiants: 35 francs; payable au compte de chèques postaux 10-4772-4

Intérêt général et bien commun Essai de distinction

Intérêt général et bien commun sont deux formules qu'on utilise souvent l'une pour l'autre. Elles recouvrent pourtant des réalités distinctes.

Quand on parle d'intérêt général, on évoque des réalisations nécessaires à la société dans son ensemble: maintien de l'ordre, construction de réseaux routiers, ferroviaires et de télécommunications, production énergétique, enseignement, action sociale, politique sanitaire. Ces réalisations sont – à tort ou à raison – considérées comme hors de portée des simples citoyens. C'est par conséquent la collectivité comme telle qui doit s'en charger.

L'intérêt général mord nécessairement sur les intérêts individuels. Les exigences de la sécurité et de l'ordre dans les rues restreignent nécessairement ma liberté individuelle d'aller où bon me semble quand bon me semble, de rentrer à quatre heures du matin en beuglant des chansons à boire ou d'installer ma porcherie industrielle au rez-de-chaussée d'un immeuble résidentiel. La construction d'un pont, d'une école, d'une ligne électrique à haute tension ou d'un terrain de football ne se feront pas sans impôts supplémentaires, sans expropriations, sans nuisances visuelles, auditives voire olfactives imposées à une partie de la population.

Ces atteintes à la propriété privée et à la liberté individuelle ne sont pas scandaleuses en soi. Notons simplement que l'intérêt général fonctionne sur un système d'échange de sacrifices individuels et d'avantages collectifs.

La question se pose évidemment de savoir à partir de quand il convient de faire parler l'intérêt général et de faire taire les intérêts particuliers. Certains partent du principe que l'individu est la référence indépassable et qu'il ne doit sacrifier à l'intérêt général que le strict indispensable reconnu par tous (c'est la version individualiste libérale). D'autres, à l'inverse, jugent que l'intervention de la puissance publique doit s'étendre à tout ce qui peut être utile au plus faible des membres de la collectivité (c'est la version collectiviste socialiste). C'est l'axe principal du «débat démocratique».

Dans la perspective de l'intérêt général, la société est abordée sous la forme d'une addition d'individus qui défendent chacun leur intérêt. Mais la société est aussi davantage que cela. Selon la vieille formule, «le tout est plus que la somme des parties». Et le bien de ce tout, c'est, précisément, le bien commun.

Où se trouve la différence, à la fois profonde et délicate à cerner?

Prenons trois exemples, en commençant par celui de l'orchestre. Sa finalité est d'exécuter des œuvres

écrites ou improvisées. Or, quand l'orchestre joue, il se passe quelque chose qui ne correspond pas tout à fait à l'échange d'avantages et de sacrifices demandé par l'intérêt général: chacun des musiciens, ainsi que le directeur, est augmenté dans son être par sa participation à l'exécution. Et cette augmentation n'exige d'aucun des acteurs le sacrifice de son bien particulier.

L'autorité du chef ne diminue en rien la liberté de l'exécutant, elle contribue au contraire à lui donner sa pleine réalité. Elle lui donne l'occasion de se déployer.

Et la présence des autres exécutants ne réduit pas son épanouissement, mais y contribue au contraire.

Le bien commun est ainsi qu'il n'est pas un échange de pertes et de profits, mais une mise en valeur réciproque: le bien commun amplifie le bien particulier.

Enfin, si tous en profitent, ceux qui en profitent le plus sont les instruments les plus modestes, ceux pour lesquels on n'écrit pas d'œuvre à exécuter en solo, et qui ont un besoin absolu de l'orchestre pour exister. Le bien commun ne se réalise pas au détriment des petits. C'est peut-être à eux qu'il apporte le plus en les faisant participer à l'œuvre commune.

Mon deuxième exemple est celui de la famille, que j'aborderai sous l'angle du divorce. Que la rupture du divorce soit pénible pour les conjoints, qu'elle blesse profondément les enfants et les fragilise, rien au fond que de très naturel.

Mais on constate que ce divorce fait également des dégâts chez les parents les plus éloignés, chez les amis même pas très proches, chez les voisins. Je ne parle pas ici d'un jugement moral que ces personnes poseraient sur le divorce en général et ce divorce en particulier. Je parle du sentiment qu'elles éprouvent de perdre personnellement quelque chose, d'être amoindries elles-mêmes, d'être privées d'un bien dont elles bénéficiaient... et dont elles ne se rendent compte de l'existence qu'au moment où il disparaît.

C'est un autre aspect du bien commun: il rayonne au-delà des personnes directement concernées, au-delà du groupe qu'elles constituent. Il manifeste une certaine solidarité générale qui fait que chacun s'augmente du bien d'autrui et se diminue de ses maux.

Mon troisième exemple est militaire. Il est remarquable que, dans toutes les civilisations, chacun juge normal, sinon enthousiasmant, de consacrer du temps à sa formation militaire et accepte l'éventualité de souffrir voire de mourir pour son pays. Chacun considère donc implicitement que sa

propre vie n'est pas la fin dernière de toute chose.

Dans la perspective terre-à-terre de l'intérêt général, l'individu accepte de sacrifier une partie de ses biens, mais sa référence ultime reste finalement son propre intérêt.

Dans la perspective du bien commun, au contraire, l'individu se décentre par rapport à lui-même: il n'est plus le centre de ses propres préoccupations, comme le démontre sa capacité d'envisager la mort pour un bien jugé supérieur.

Plus important encore est le fait que ce décentrement n'est pas une mise à l'écart de l'individu, une diminution de sa valeur comme personne humaine. Au contraire, c'est dans ce décentrement même qu'il trouve sa juste mesure et sa vraie place. Dans la perspective du bien commun, le service à la communauté tel que nous le concevons à la Ligue vaudoise, par exemple, n'est pas un sacrifice, mais à l'inverse une mise en valeur de nos individualités.

Le bien commun, c'est la communauté, l'autorité, l'ordre des mœurs et la confiance sociale. L'intérêt général, c'est la collectivité, le pouvoir, l'ordre légal et la surveillance.

Bien comprises, les deux notions ne s'opposent pas. Elles s'interpénètrent. L'intérêt général ne prend sa pleine valeur et ne trouve ses justes limites qu'englobé dans l'effort supérieur du bien commun. Il en représente la partie la plus matérielle. C'est pour cela qu'il fonctionne selon une logique d'échange, c'est-à-dire une logique essentiellement quantitative.

Comme nous l'avons vu dans l'éditorial précédent, chaque fois que le bien commun s'affaiblit, que l'autorité défaille, que les mœurs s'étiolent ou que la confiance se rompt, ce sont, pour sauver ce qu'on peut sauver d'ordre et de paix sociale, les contraintes sommaires de l'intérêt général qui s'y substituent.

OLIVIER DELACRÉTAZ

Qui a écrit cela?

L'école vaudoise est en vacances, les cahiers sont au feu et la maîtresse à la Côte d'Azur. Elle reviendra à mi-août, bronzée mais angoissée de découvrir les nouvelles élucubrations pédagogiques que le Département a concoctées en son absence: recentrer l'effort sur l'«apprenant», évaluations normatives abracadabrantes, sempiternelle dialectique opposant les «têtes bien pleines» aux «têtes bien faites», bref, rien de rigolo pour la reprise. La maîtresse ne peut que rêver aux méthodes ludiques et didactiques vantées par notre citation:

[...] J'ai déniché dans un carton à chaussures du marché de la Riponne un amour de manuel à l'usage des écoliers du début du siècle passé. Ils étaient conviés à s'endurcir aux irrégularités de la langue française en s'amusant. Orné de vignettes et gravures (dont certaines du grand Lausannois Steinlen), l'ouvrage fut publié à Paris en 1905. Il est tramé en jeu de piste et jalonné de mots-valises, de charades. L'anagramme y devient une école de jonglerie: tapisier/pâtissier, argent/grenat, etc. On s'initie à la règle compliquée des consonnes doublées par un astucieux domino verbal. Au pluriel des noms à trait d'union, à l'accord parfois illogique des participes passés, avec des parties de devinettes. Pour gagner – comme au poker –, on apprend volontiers par cœur ce qui échappe au raisonnement et, du coup, la mémorisation cesse d'être un cauchemar de cancre! Dans ce Luna Park de joutes mnémotechniques, l'écolier se

divertissait en s'instruisant, et vice versa.

Quel contraste avec les actuels bouquins scolaires! Voilà trente ans que l'Ecole vaudoise ne conçoit plus l'enseignement comme un enrichissement, un tremplin vers la poésie, mais une épreuve. Une mesure préventive contre l'illettrisme. De ses publications-oukases, à couverture souvent grise, se dégage une odeur médicamenteuse tant elles se veulent prophylactiques plutôt que stimulantes. Leurs auteurs n'ont eux-mêmes jamais eu d'élèves (un élève c'est bruyant, ça perturbe la concentration d'un penseur). Romands ou Français, ils sont «psychopédagogues»: leur mission est de reconstruire l'éducation en fonction de statistiques ou de généralités sèches, elles-mêmes induites par un autre grand charabia: celui de la «préorientation professionnelle». [...]

Ce billet d'humeur, paru dans 24 heures du 13 janvier 2011, est de la plume de Gilbert Salem. Un tel ouvrage serait-il encore utilisable avec la nouvelle grammaire que M. Salem avait combattue si énergiquement en son temps?

Vos lectures vous conduisent-elles à la découverte de citations savoureuses? Faites nous parvenir une copie avec la référence exacte et vos coordonnées à courrier@ligue-vaudoise.ch, ou par pli à La Nation, C.P. 6724, 1002 Lausanne, avec la mention «Qui a écrit cela?». Les morceaux publiés vous donneront droit à un abonnement gratuit d'une année à La Nation.

Suivez le guide

La chapelle de la Vierge Marie

Nous imitons les pèlerins du Moyen Age et, après avoir médité sur l'Évangile au Portail peint, nous nous rendons dans la salle basse de la tour sud du transept. D'emblée nous sommes saisis par la richesse de la décoration de cette chapelle où les restaurateurs ont pu retrouver les magnifiques couleurs médiévales. C'est là que se trouvait la statue de Notre-Dame de Lausanne et on venait souvent de loin pour recourir à son intercession. Cette statue était en or et en argent. Elle fut, comme tout le trésor de la Cathédrale, emmenée à Berne et fondue pour faire de la monnaie.

En souvenir de ce lieu spécialement consacré à Marie, les initiateurs de la pose des vitraux dans les années 1930 ont choisi de représenter la Vierge et l'Enfant. Fidèle à la tradition médiévale de Lausanne, le peintre Charles Clément a représenté l'Enfant Jésus non pas assis, mais debout sur les genoux de sa Mère. Par la stature c'est un enfant, mais les traits de son visage sont ceux d'un jeune homme. De sa main droite avec trois doigts levés Il donne la bénédiction, car cet Enfant est le Seigneur.

– Mesdames et Messieurs, regardez maintenant le vitrail qui est à droite et qui représente la visite des rois mages à la crèche de Bethléem. J'ai le plaisir de vous annoncer que je suis donateur de ce vitrail.

Nos auditeurs sont surpris. Ils ne s'attendaient pas à avoir un mécène pour guide. Certains nous félicitent pour notre libéralité. Pour ne pas abuser plus longtemps de leur admiration, nous précisons :

– Quand j'avais dix ans, l'instituteur de l'école du village nous a dit un jour: «Demain vous êtes invités à apporter, si vos parents sont d'accord, 10 centimes pour offrir un vitrail à la Cathédrale de Lausanne.» Pour vous donner une idée de la valeur de l'argent à cette époque: 10 centimes c'était le prix des pâtisseries sèches, 20 centimes celui des pâtisseries à la crème. Bien entendu ce sont les parents qui ont donné la somme, car les enfants de 1930 n'avaient pas d'argent. Toujours est-il que je suis donateur. Preuve en soit ce qui est écrit au bas du vitrail: «Donné par les Ecoles primaires vaudoises, 1932».

Si nous nous permettons de raconter ce petit souvenir personnel, c'est qu'il illustre le fait qu'il y eut à cette époque un grand élan au Pays de Vaud pour redonner des vitraux à la Cathédrale.

On sait qu'il ne reste rien des vitraux médiévaux. La Rose mise à part, tout fut détruit au moment de la Réformation et on ignore même les sujets que ces vitraux représentaient. Il n'y eut donc pendant plus de trois siècles que du simple verre aux fenêtres de la Cathédrale. Dans la seconde moitié du XIX^e siècle, on installa aux fenêtres de la façade Sud les vitraux historiques aux multiples armoiries qui sont encore en place aujourd'hui.

Mais ce n'est qu'après la première guerre mondiale, et surtout dans les années 1928 à 1935 qu'une campagne de récolte de fonds fut organisée pour doter la Cathédrale de véritables vitraux. La réponse des Vaudois fut

encourageante et permit à la commission des vitraux de recourir aux talents de plusieurs artistes de notre pays. Après une première œuvre de Marcel Poncet, Edmond Bille, Alexandre Cingria, Charles Clément, François de Ribaupierre et Louis Rivier mirent leurs talents au service de cet apport artistique aux fenêtres de la Cathédrale.

Œuvre inachevée, puisqu'il reste encore quelques fenêtres où il n'y a que du simple verre. Peut-être n'a-t-on pas voulu trop obscurcir l'édifice et conserver une lumière suffisante pour qu'on puisse mieux admirer l'architecture gothique? Ou les donateurs étaient-ils moins nombreux ou moins généreux: en effet une grave crise économique sévissait alors.

Etant fils de pasteur et à cette époque jeune collégien, nous avons conservé le souvenir des propos qui s'échangeaient aux sujets des nouveaux vitraux, soit en famille, soit avec des collègues de notre père venus partager notre repas. Notre père n'était pas trop favorable à la pose de ces vitraux qui auraient pour effet «d'obscurcir la Cathédrale». On devrait allumer la lumière en plein jour pour voir clair pendant la célébration des cultes. Et à cette époque on savait encore ce que voulait dire économiser l'argent et l'électricité.

Et puis certains sujets abordés par ces vitraux n'étaient pas sans causer des remous. En particulier le vitrail consacré à la Vierge Marie qui, disaient, était déplacé dans un temple protestant. On soupçonnait là une manœuvre des catholiques: n'au-

raient-ils pas donné de l'argent pour payer ce vitrail et amorcer un retour du culte de la Vierge à la Cathédrale? Autre hypothèse: une initiative des Anciens de Belles-Lettres, société d'étudiants avide de manifestations anti-conformistes? On pouvait même imaginer le pire: une menée de Bellétriens catholiques, comble de l'horreur pour un Helvétien radical. Les Anciens Helvétiens, eux, avaient aussi offert un vitrail à la Cathédrale. Mais là, rien à redire, puisque le thème était authentiquement vaudois et patriotique: le Major Davel. Quoi qu'il en soit, malgré ces réticences bien vaudoises, les vitraux ont été posés et on ne peut aujourd'hui que s'en féliciter.

Mais revenons à 2013 et à la chapelle de la Vierge. Sur une table disposée à cet effet, on trouve des informations sur les deux pèlerinages qui se pratiquent maintenant. Celui, bien connu et très fréquenté, qui mène à Saint-Jacques de Compostelle. Et un autre, remis à l'honneur depuis quelques années seulement, qui conduit les pèlerins de Cantorbéry à Rome. Venant de l'Est de la Suisse et se dirigeant sur Genève, ou arrivant de Pontarlier et repartant en direction de Saint-Maurice et du Grand-Saint-Bernard, les pèlerins se croisent à Lausanne et c'est à la Cathédrale que tous ces courageux marcheurs viennent mettre sur leur carnet de route le sceau qui atteste de leur passage.

Notre époque moderne sur ce point est plus proche du Moyen Age qu'on ne l'imagine.

ERNEST JOMINI

Service public et service universel

La machine législative fédérale ne connaît pas de pause estivale. L'actualité récente nous apprend l'aboutissement d'une initiative populaire sur le service public, ainsi que la suite du cheminement d'une initiative parlementaire sur le service universel.

Service public

Des défenseurs des consommateurs ont lancé et fait aboutir une initiative populaire fédérale «en faveur du service public». Munie de 104 197 signatures valables¹, cette initiative demande l'introduction dans la Constitution fédérale d'un nouvel article 43b, intitulé «Principes applicables aux prestations de base fournies par la Confédération».

Le premier alinéa du texte a la teneur suivante:

Dans le domaine des prestations de base, la Confédération ne vise pas de but lucratif, ne procède à aucun subventionnement croisé au profit

d'autres secteurs de l'administration et ne poursuit pas d'objectif fiscal².

L'alinéa deux s'applique aux entreprises agissant pour le compte de la Confédération ou contrôlées par elle. Il précise que les salaires et honoraires des collaborateurs de ces entreprises ne doivent pas être supérieurs à ceux des employés de l'administration fédérale. Les rémunérations des dirigeants des CFF, de la Poste ou de Swisscom sont dans le viseur des initiants.

L'alinéa trois renvoie à une loi d'application et exige la transparence.

Le Conseil fédéral va devoir élaborer un message sur cette initiative et éventuellement lui opposer un contre-projet, puis soumettre le tout aux Chambres fédérales. Si l'initiative populaire n'est pas retirée, le peuple et les cantons auront le dernier mot.

Service universel

Nous avons présenté dans ces colonnes une initiative parlementaire Maissen, demandant l'adoption d'une «disposition constitutionnelle en faveur de la desserte de base»³.

Malgré son opposition à cette idée, le Conseil fédéral a dû suivre la motion et publier un message, qui vient de paraître⁴. Ce texte souligne que les réponses à la consultation ont été majoritairement négatives, mais l'exécutif obéit aux ordres et il envisage trois possibilités.

La variante A est la plus simple: elle propose un nouvel article 41a («La Confédération et les cantons s'engagent à promouvoir un service universel suffisant accessible à tous») et la modification rédactionnelle d'un autre article.

La variante B s'efforce de préciser les domaines concernés par le service universel (eaux, énergie, déchets, santé, logement, transports, poste et télécommunications, formation, médias, culture, sport, sécurité, ...).

La variante C ajoute aux deux premières un volet financier, qui prévoit un principe de couverture des coûts par les utilisateurs, «de manière appropriée».

Ce message va être discuté par chacun des deux Conseils du Parlement fédéral. Ensuite, l'une des variantes sera soumise au vote du peuple et des cantons, ou alors le projet sera abandonné.

Notre appréciation

Il faut évidemment attendre de connaître quels textes seront soumis au vote du souverain avant d'émettre des recommandations. A ce stade, nous pouvons néanmoins faire quelques observations.

L'initiative populaire «en faveur du service public» a un titre sympathique. Elle met le doigt sur le statut ambigu des anciennes régies fédérales, restées majoritairement en mains de la Confédération, mais soumises à une certaine concurrence avec le domaine privé. Cependant, l'initiative viole gravement les principes de la liberté économique. Malgré le succès populaire de l'initiative Minder et la menace d'autres textes à venir, nous continuons d'estimer que les rémunérations de dirigeants d'entreprises n'ont rien à faire dans la Constitution.

Quant au service universel, nous sommes d'accord avec le Conseil fédéral pour considérer qu'il ne sert à

rien d'édicter des normes constitutionnelles déclaratoires. Nous appelons de nos vœux l'abandon pur et simple de ce projet fumeux.

Enfin, notons qu'une initiative populaire «pour une poste forte» a été retirée, les initiants ayant estimé que leur texte avait influencé favorablement la révision récente de la loi fédérale sur la Poste.

ANTOINE ROCHAT

¹ FF 2013 pp. 4307 et 4308.

² FF 2012 P. 1345.

³ «NON au service universel», *La Nation* n° 1904 du 17 décembre 2010.

⁴ «Message concernant une disposition constitutionnelle de caractère général sur le service universel», FF 2013 pp. 2991 ss.

Un petit progrès

Suivant la recommandation de sa commission de présentation, le Grand Conseil a refusé les candidatures aux quatre postes de juges cantonaux qu'il s'agissait de repourvoir. Les intéressés ne faisaient pas l'affaire, faute notamment de posséder le brevet d'avocat. Exigence exagérée? Pas absurde en tout cas: si l'on apprend peut-être un peu de droit en faculté, c'est le stage qui fait pénétrer dans le monde judiciaire et connaître ses usages.

Quoi qu'il en soit, il faut se féliciter que la commission de présentation n'avalise plus sans autre forme de procès les propositions des partis. Le pas suivant sera-t-il de susciter des candidatures hors partis? On ose l'espérer.

J.-F. C.

LA NATION

Rédacteur responsable:
Jean-Blaise Rochat

Rédaction et administration:
Place Grand-Saint-Jean 1
Case postale 6724, 1002 Lausanne
Tél. 021 312 19 14 (de 8h - 10h)
Fax 021 312 67 14

Internet: www.ligue-vaudoise.ch
Courriel: courrier@ligue-vaudoise.ch

ICM Imprimerie Carrara, Morges

Un référendum contre FATCA

A peine le Conseil national avait-il rejeté l'entrée en matière sur le «non-accord» fiscal avec les Etats-Unis, au nom de la souveraineté de la Confédération, que la Commission de l'économie et des redevances de ce même Conseil national s'empressait de recommander l'approbation de l'accord FATCA qui vise à soumettre les intermédiaires financiers suisses au droit fiscal et pénal américain.

Il convient de bien distinguer le projet avorté de «Lex USA», qui était destiné à solder le passé, c'est-à-dire à régulariser les avoirs américains non déclarés déposés auprès des banques suisses, et la législation FATCA (*Foreign Account Tax Compliance Act*) qui constitue une nouvelle extension de l'extraterritorialité fiscale pratiquée de longue date par les Etats-Unis vis-à-vis du reste du monde.

Comme le reconnaît sans fard le Secrétariat d'Etat aux questions financières internationales, «FATCA vise à permettre aux Etats-Unis d'obtenir l'imposition de tous les comptes détenus à l'étranger par les personnes soumises à l'impôt aux Etats-Unis. Il s'agit d'une réglementation américaine unilatérale qui est valable pour tous les pays. FATCA exige que les institutions financières étrangères transmettent aux autorités fiscales américaines des informations relatives aux comptes américains ou à percevoir un impôt élevé. Les institutions financières qui n'appliquent pas FATCA n'auront plus accès au marché des capitaux américains et seront évincées par les établissements financiers qui travaillent dans le respect de FATCA. La mise en œuvre de FATCA

entraîne, à l'échelle internationale, de lourdes charges administratives et financières pour les établissements financiers concernés».

Contrairement à d'autres pays qui acceptent l'échange automatique d'informations dans le domaine fiscal, la Suisse a négocié un modèle légèrement différent de l'application de l'accord FATCA dans lequel il appartiendrait aux établissements financiers de communiquer eux-mêmes aux autorités fiscales américaines les renseignements relatifs aux comptes de leurs clients américains, pour autant que ceux-ci aient formellement autorisé la transmission de leurs données. Si, par extraordinaire, tel n'était pas le cas, les Etats-Unis devraient alors recourir à l'assistance administrative afin d'obtenir les renseignements sur les clients américains récalcitrants. En théorie, ces clients conserveraient donc un droit de recours. Compte tenu des sanctions encourues par les établissements qui ne se conformeraient pas strictement à FATCA, cette possibilité apparaît en pratique hautement improbable.

A ce jour, un seul pays a rejeté FATCA et interdit à ses banques de l'appliquer. Il s'agit de la Chine, qui est aussi le premier créancier du gouvernement des Etats-Unis, lequel ne manquera pas de s'en souvenir au moment d'évincer les banques chinoises du marché des capitaux américain... Les fidèles alliés des Etats-Unis ne doivent pas se contenter de pareille mansuétude. Le Royaume Uni, l'Allemagne, la France (et quelques autres) ont d'ores et déjà accepté d'appliquer

chez eux les nouvelles règles américaines.

FATCA s'avère à maints égards une législation unilatérale et exorbitante. Dans la perspective d'une probable ratification de cet accord par le Parlement fédéral, un comité référendaire est en voie de constitution. Parmi les nombreux motifs de refuser FATCA, les opposants relèvent notamment :

- La législation FATCA est contraire au principe usuel de la territorialité du droit dans le domaine fiscal et lui substitue une conception fondée sur la personnalité de la loi.
- L'accord FATCA viole l'ordre juridique suisse puisque l'article 2 du projet de loi d'application prévoit expressément que «les obligations des établissements financiers suisses envers l'IRS¹ sont régies par la législation applicable aux Etats-Unis (...)», y compris ses évolutions ultérieures.
- La législation FATCA étend considérablement le cercle des *US persons*² qui se trouveraient soumises au fisc américain. Il inclurait un nombre important de personnes ou de sociétés qui n'entretiennent pas de relations économiques avec les Etats-Unis (par exemple certains expatriés, des doubles nationaux ou les conjoints de *US persons* résidant hors du territoire américain, n'importe quelle société dont plus de 10% du capital est détenu par une *US person*, etc.). A défaut d'accepter une véritable «mise à nu» devant le fisc américain, ces per-

sonnes courent le risque de se trouver criminalisées au regard du droit américain. FATCA se révèle ainsi un instrument inquisitorial de surveillance des individus.

- La mise en œuvre administrative de la législation FATCA provoquerait des charges financières disproportionnées pour les banques qui devraient s'y soumettre. Pour les petits établissements bancaires en particulier – peu ou pas concernés par la problématique de la clientèle américaine – le coût administratif serait sans commune mesure avec l'impôt que pourrait espérer percevoir le fisc américain, entraînant une perte de compétitivité et des suppressions d'emplois.

Plus globalement, le comité référendaire observe que le secret bancaire – qui est l'objet d'attaques permanentes de la part des partenaires commerciaux de la Suisse – n'a, à ce jour, donné lieu à aucun véritable débat populaire. Au-delà de la question de l'accord lui-même, le référendum contre FATCA permettrait aux citoyens de se déterminer sur les positions adoptées par le Conseil fédéral dans ce domaine.

La Ligue vaudoise soutiendra le référendum contre FATCA.

VINCENT HORT

¹ IRS: *Internal Revenue Service*, le fisc américain

² *US persons*: Terme général désignant les personnes physiques ou les entités assujetties au fisc américain en fonction des règles américaines.

Le PS, l'obligation de servir et la neutralité

Les socialistes suisses sont officiellement des va-t-en-guerre pacifistes. L'expression peut surprendre. Elle illustre bien l'ambiguïté que contient l'initiative du GSsA pour l'abrogation de l'obligation de servir. De nombreux socialistes sont conscients de cette ambiguïté et ne cautionnent pas l'initiative pour l'abrogation de l'obligation de servir. Cette honorable position mérite d'être relevée. Les récents congrès socialistes n'ont malheureusement pas adopté leurs vœux.

Dans un premier élan pacifiste, les congrès socialistes soutiennent donc l'initiative. Car celle-ci tend, personne n'est dupe, à la suppression de l'armée. Le GSsA ne s'appelle pas «Groupe pour une armée professionnelle», mais bien «Groupe pour une Suisse sans armée». La finalité de ce qui émane de son sein est déclarée expressément. De plus, le PS a réinscrit en 2010 la suppression de l'armée à son programme¹.

Les socialistes avaient pourtant abandonné cette position en 1935. La perspective de la révolution s'était en effet sérieusement éloignée. S'accommoder avec l'«ordre bourgeois» devenait un moyen sûr de conquérir une parcelle de pouvoir politique. La montée du nazisme n'augurait rien de bon; l'armée de milice fédérale apparaissait en fin de compte suffisamment populaire pour pouvoir barrer l'avance des *Panzer* de la bête immonde.

Cette concession allait largement favoriser l'entrée d'Ernst Nobs au Conseil fédéral en 1943. Un premier siècle socialiste était acquis.

Que la réinscription de l'abrogation de l'armée au programme de 2010 fut accompagnée du «dépassement du capitalisme» est symptomatique de ce retour aux origines doctrinales: égalité et inter-

nationalisme. Ce qui y contrevient ne peut être que concession provisoire, accommodement momentané à la malice des temps.

L'armée leur apparaît comme le lieu de reproduction des inégalités sociales. Il n'y a plus que quelques vétérans de la lutte finale pour croire que les aristocrates et autres grands bourgeois y finissent tous officiers. La vérité est que les enfants de parvenus sont généralement des fainéants. Que nos vieilles familles engendrent quelques officiers est dû à leur sens de la communauté et de la tradition, pas au népotisme des instructeurs. La marche des 100 kilomètres a la même longueur pour tous.

Les socialistes d'aujourd'hui sont en revanche choqués de l'inégalité entre hommes et femmes que véhicule l'armée. Les études «genre» viennent à leur secours. Certains déclarent qu'il faut arrêter de donner des petites voitures aux garçonnets et des poupées aux fillettes. Le «genre» devrait pouvoir s'épanouir libre de contraintes socialement construites. Que l'Etat mette – de manière obligatoire – un fusil, voire un char d'assaut, dans les mains d'hommes suisses de vingt ans est à l'évidence contraire à toute préoccupation des *gender studies*. Sans compter que cela perpétue le modèle familial ancestral de l'homme qui guerroye ou s'y entraîne pendant que madame reste avec les enfants.

Pour un socialiste, l'armée n'est guère réformable pour autant. C'est son principe même qu'il attaque. Une armée a pour mission centrale de défendre l'existence d'un pays. L'individualiste égalitaire ne peut concevoir l'existence d'une nation. S'il n'y a plus de nations, il n'y a plus d'armées. Et s'il n'y a plus d'armées, il n'y a plus de guerres. Cela

correspond à une philosophie de gymnastique idéaliste.

La Confédération est une alliance militaire de cantons souverains. Le PS nie l'existence des cantons, partant celle de la Confédération, en s'opposant à l'armée.

Or, le texte de l'initiative du GSsA ne demande pas l'abrogation de l'armée. Il ne prévoit que la suppression de l'obligation de servir. Tout le monde s'accorde sur un point: la suppression de la milice mènerait inexorablement à une professionnalisation de l'armée. Le plus grand danger que représente une armée suisse professionnelle réside dans les concessions politiques de principe auxquelles elle nous pousserait. Elles seraient dues à notre impossibilité budgétaire à entretenir une telle armée.

Nous ne pourrions ainsi échapper à la privatisation de secteurs entiers de l'armée. Nous vivrions de même une nécessité de mutualisation internationale des compétences (aux Français l'armée de terre, aux Anglais la marine, aux Suisses la logistique, aux Américains le commandement). Elle mènerait droit à l'adhésion de la Suisse à des organisations militaires supranationales et, *in fine*, à la guerre outre-mer. Nous participerions alors à ce que certains appellent des «opérations de police impériale aux marches de l'empire occidental»². La neutralité serait enterrée.

Une telle position est lourde de conséquences. Ceux qui la défendent doivent se préparer au pire: voir de jeunes Suisses mourir sous le soleil afghan, ou sous celui de quelque territoire envahi par l'OTAN. Ces jeunes n'auraient commis d'autre erreur que de s'engager dans l'armée parce qu'ils n'avaient plus d'autre espoir de survie économique et sociale.

Certains sont favorables à une telle évolution. La récente volonté du Conseil fédéral de réformer le Conseil de sécurité de l'ONU et d'éventuellement y siéger favorise de telles pentes idéologiques.

L'initiative du GSsA a l'avantage de révéler cette contradiction. Pour les plus aventureux de ses partisans, elle n'en est pas une. Si notre armée se transforme en force de police mondialiste et égalitaire, elle n'est plus une armée à proprement parler. Elle défendrait en effet une idéologie, dissimulant souvent mal les intérêts économiques des grandes puissances. La défense et la sécurité des confédérés passerait tout bonnement à la trappe. La France et ses 100'000 hommes de l'armée de terre est incapable d'assurer la sécurité de son territoire, même en cas de désordre léger³.

A long terme, le parti socialiste s'oppose à l'existence de l'armée. A court terme, il est prêt à sacrifier la neutralité à son idéologie internationaliste. Sa promesse de 1935 est violée à un double titre. La conséquence doit en être sa sortie du gouvernement fédéral. On ne peut pas gouverner ce dont on nie l'existence.

FÉLICIEN MONNIER

¹ Delacrétaz Olivier, «Un parti opposé à l'armée n'a pas sa place au gouvernement fédéral», *La Nation* n° 1902, 19 novembre 2010.

² Vallélian Patrick, interview de Bernard Wicht, «A travers ces soldats assassinés, c'est l'Occident qui est visé», *L'Hebdo*, 30 mai 2013, p. 18.

³ Général de corps d'armée de Crémiers Robert, «La suspension du service national français», in *Servir pour être libres*, Cahiers de la Renaissance vaudoise n° 151, Lausanne 2013, p. 39.

Aberrations électriques

L'Office fédéral de l'énergie (OFEN) et sa cheffe Mme Leuthard préparent l'avenir énergétique de la Suisse. Dans le domaine électrique, la fermeture des centrales nucléaires est annoncée pour 2035. Pour compenser cet arrêt, on prône l'austérité énergétique et le développement des énergies renouvelables. Une fiscalité écologique aux contours imprécis devrait voir le jour en 2020, afin de faire payer aux consommateurs le subventionnement de nouvelles installations de production vertes. La Suisse n'a d'yeux que pour l'Allemagne, admirée pour sa politique verte très en avance.

Le modèle allemand

Nos voisins du Nord sont soumis depuis l'an 2000 à la loi sur les énergies renouvelables (EEG = *Erneuerbare-Energien-Gesetz*) dont les Suisses se sont partiellement inspirés pour définir le principe de la rétribution à prix coûtant (RPC): l'exploitant d'une source d'énergie verte reçoit un subside pour ramener le prix du courant livré au prix du marché. Le financement de ce subside est assuré par une taxe reportée sur le consommateur final de courant. Contrairement à la RPC, qui prévoit des enveloppes subsidiaires limitées et attribuées selon une liste d'attente, le système allemand soutient tous les projets, augmentant lors de chaque exercice la taxe à la consommation afin de couvrir les subventions. A fin 2012, la part de l'EEG dans la facture des particuliers dépassait la part liée au prix du courant.

Ce système fait des Allemands les élèves modèles de l'énergie verte. Le pays abrite 32% des installations photovoltaïques et 11% des installations éoliennes en service au monde; ces infrastructures sont capables de délivrer 60 GW en puissance de pointe, valeur proche de la consommation indigène, qui oscille entre 55 et 75 GW. L'Allemagne a décidé la fermeture à très court terme de ses installations nucléaires. C'est courageux, mais nullement téméraire: la puissance indigène issue de centrales traditionnelles (charbon, gaz, nucléaire et mazout,) avoisine les 93 GW, dont 14% seulement d'origine nucléaire. En renonçant aujourd'hui à l'atome, l'Allemagne reste largement autarcique.

Cette foison d'énergie renouvelable pose des problèmes d'ordre technique. La production d'énergie verte est très erratique: les éoliennes ne produisent que

durant le quart de l'année, le solaire pendant un huitième. La puissance «verte» peut passer en quelques heures de zéro à la puissance nominale consommée. Le réglage du réseau nécessite en tout temps la disponibilité de centrales traditionnelles capables de démarrer ou de s'arrêter selon les caprices de la météo. Il faut d'autre part que le réseau de distribution soit dimensionné pour permettre le transfert de fortes puissances sur de longues distances, amenant par exemple à certaines heures le courant éolien de la mer du Nord aux industriels bavarois ou, inversement, en alimentant les Hambourgeois en panne de vent depuis les centrales à charbon de l'ex-RDA.

La seconde difficulté est liée aux excédents de capacité découlant de cette politique de subventionnement. La surcapacité allemande provoque depuis deux ans une baisse substantielle du prix du courant sur le marché européen. Cette vague verte a également inondé le marché des certificats CO₂: l'offre dépassant largement la demande, le cours de ces certificats s'est effondré. Simultanément – et pour des raisons tout autres –, le prix du gaz a pris l'ascenseur. A ce jour, les centrales à gaz produisent à perte alors que les centrales à charbon affichent une solide rentabilité, ce malgré la nécessité d'acheter des certificats CO₂ compensatoires. Ainsi, sur les 13 GW de puissance prévue dans de nouveaux projets de centrales conventionnelles, 85% seront produits à partir de charbon. Résultat pour le moins paradoxal pour une politique «verte» qui se veut exemplaire!

Conséquences en Suisse

La Suisse dispose d'une structure de production électrique totalement différente de l'Allemagne. Les parts provenant de nouvelles sources renouvelables ou d'énergie fossile sont marginales. L'hydroélectricité – source éminemment renouvelable – et le nucléaire se taillent la part du lion, assurant chacun plus de 40% des besoins. Le reste est importé. La Suisse est ainsi aujourd'hui déjà dépendante de l'étranger pour une partie de son approvisionnement. La sortie du nucléaire est donc nettement plus téméraire que chez nos voisins: on renonce à 43% de la capacité d'approvisionnement, alors que l'on ne dispose ni de capacité en excès, ni de projets convaincants pour les sources de substitution.

Conscient du problème, l'OFEN a imaginé un scénario en deux phases: la première consiste à développer des centrales à gaz au fur et à mesure de l'arrêt des centrales nucléaires. Ce moyen de production se veut transitoire, le temps de développer dans la seconde phase les sources renouvelables nécessaires. Dans l'immédiat, l'encouragement aux énergies vertes est copié sur le modèle allemand. Les besoins croissants de la RPC seront financés par une hausse des taxes sur la consommation: le passage de la taxe RPC de 0,45 à 1,5 ct/kWh est en discussion.

La Suisse participe déjà pleinement au marché européen de l'électricité. L'offre pléthorique actuelle, le subventionnement à la source des énergies renouvelables et le franc fort permettent aux consommateurs suisses d'une certaine importance d'acheter du courant aux environs de 5 ct/kWh, voire moins durant la nuit¹. De tels prix sont plus du tiers inférieurs aux coûts de production d'une centrale à gaz. En conséquence, tous les projets helvétiques utilisant cette technologie – pensez à Chavalon – ont été mis au frais dans l'attente de jours peut-être meilleurs. Ceci invalide les plans de l'OFEN avant même leur entrée en vigueur: sans centrale à gaz, la Suisse est condamnée à la dépendance d'importations massives au fur et à mesure de l'arrêt de ses centrales nucléaires. Après le Cassis-de-Dijon, doit-on craindre le principe de l'électron-de-Flensburg?

Les barragistes valaisans ont tiré la sonnette d'alarme sur un problème plus grave encore²: avec un prix de revient de l'hydroélectricité estimé entre 7 et 10 ct/kWh selon le niveau d'amortissement des installations, les producteurs suisses ont le choix de vendre à perte ou de voir leurs gros clients s'approvisionner sur le marché libre. Sans régulation du marché ou sans subvention de ces anciennes sources d'approvisionnement, au demeurant très renouvelables, certaines d'entre elles seront mises à l'arrêt.

Un marché obligatoirement régulé

La situation reste pour le moins instable. Côté allemand, combien de temps faudra-t-il au gouvernement pour

changer les termes de l'EEG, qui pénalise l'industrie indigène par une taxe à la consommation, ceci pour subventionner du courant pour l'exportation? Du jour au lendemain, le prix sur le marché libre européen risque de doubler! De plus, la force du franc ne sera pas éternelle. L'hydroélectricité a probablement encore de beaux jours devant elle.

L'électricité ne se laisse pas facilement mettre en bouteille. On a beau évoquer le pompage-turbinage ou des systèmes électrochimiques plus ou moins complexes, rien de sérieux n'existe à ce jour pour stocker et réguler la production très capricieuse d'origine éolienne et photovoltaïque. En attendant, chaque source renouvelable doit avoir sa doublure thermique conventionnelle pour assurer le réglage du réseau. La situation de surcapacité qui en découle ne peut qu'affoler le marché; une forte régulation étatique et des subventions croisées sont inévitables pour une croissance harmonieuse des sources renouvelables et conventionnelles. Adieu donc au rêve d'un marché libéralisé, qu'il soit suisse ou européen. La situation ne sera pas différente si des techniques crédibles de stockage viennent à voir le jour. Le prix d'une production «verte», de son stockage et de sa redistribution ne sera jamais compétitif face aux techniques de production conventionnelles. Il faudra ici aussi un système de subventions solides pour que les investisseurs osent s'y risquer.

L'exemple allemand montre que des intentions vertueuses ne conduisent pas forcément au résultat écologique escompté. L'exemple mérite pour le moins d'être soigneusement analysé par l'OFEN avant d'être copié en Suisse.

CÉDRIC COSSY

¹ Lors de période de très basse consommation (nuit, week-end), le prix «spot» peut être nul, voire négatif: il est moins cher de payer les consommateurs plutôt que de prendre les mesures techniques destinées à réduire le niveau de la production à celui de la demande.

² Voir *Le Temps* ou le *Nouvelliste* du 19 juin 2013.

Le Coin du Ronchon

Défie-toi de la baleine!

Il y a des semaines où le monde nous apparaît plus lamentable que risible, ce qui procure peu d'inspiration pour remplir la présente chronique. Alors on partage ce souci avec des amis, un dimanche à midi, autour d'une table, sur une terrasse agréablement ombrée. En moins de cinq secondes, l'un des commensaux, toujours épatant par l'à-propos et la subtilité des commentaires et répliques qu'il publie dans le grand Livre des visages (*Facebook* en anglais), tourne vers nous son téléphone intelligent (*smartphone* en anglais) et nous montre cette nouvelle (*niouze* en anglais): «Un surfeur (*aquaplanchiste* en français) australien assommé par une baleine.»

Nous aurions préféré que ce fût un cycliste, mais nous nous contenterons de cela pour aujourd'hui. Ce regrettable incident donne en effet l'occasion de rappeler une fois de plus que le sport (*sport* en anglais) nuit à la santé (*Ha здорovyе!* en russe), qu'il dérange inutilement non seulement les humains, mais aussi les animaux, et que ces derniers, lorsqu'ils dépassent une certaine taille, peuvent également nuire à notre

santé. Sous forme de proverbe chinois, cela donnerait quelque chose comme: *Si tu vois une baleine, chasse-la (fendant en valaisan), sinon c'est elle qui te chassera!* Il se dit d'ailleurs – et cela renforce notre méfiance envers cet animal – que certaines baleines vivant au large de Fukushima (福島市 en japonais) sont devenues radioactives! Et l'on sait à quel point une mauvaise baleine peut faire fuir vos meilleurs amis (*Friends* en anglais).

Vous pensez que tout cela n'a aucun sens? Allez voir la page d'accueil du site internet du Bureau de prévention des accidents (*BFU* en allemand, *UPI* en italien). Vous y lirez que «les chutes sont le type d'accidents le plus fréquent», qu'«un enfant peut couler et se noyer en moins de 20 secondes, généralement sans un cri», et que «les sports de montagne, de neige et aquatiques emportent le plus de vies». Alors si vous voulez passer de bonnes vacances et continuer de lire *La Nation* (*La Nación* en Argentine) à la rentrée, tenez-vous loin de l'eau et des animaux.

LE RONCHON

Les Marches du Pays

Tour du Miroir d'Argentine

Après un trajet entre l'Avançon et la Grande Eau en 2012, l'organisateur des Marches du Pays propose cette année aux lecteurs de *La Nation* une excursion dans les Alpes vaudoises.

Itinéraire: Les Chaux – Solalex – Anzeindaz – Col des Essets – Bovonne – Gryon

Date: samedi 31 août 2013 (en cas de mauvais temps, renvoi au samedi 7 septembre)

Durée: environ 7h30 de marche

Points forts:

- L'alpage d'Anzeindaz
- Repas au Refuge de la Tour
- Le vallon de La Vare
- L'alpage de Bovonne

Renseignements:

Les personnes intéressées s'adresseront à:

La Nation, rédaction et administration:

Place Grand-Saint-Jean 1, case postale 6724, 1002 Lausanne

Tél. 021 312 19 14 (de 8h-10h), courriel: courrier@ligue-vaudoise.ch

ou consulteront directement notre site (descriptif et photos):

www.ligue-vaudoise.ch